***PROCES VERBAL***

***Conseil Municipal du 8 septembre 2026***

Nombre des conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Absente : 1

L'an deux mil vingt-six, le huit septembre,
Le conseil municipal de la commune DES VELLUIRE-SUR-VENDEE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent DUPAS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 31.08.2026
Présents : Laurent DUPAS, Jennifer ROUHAUD, Alexis MAINARD, Maïté GENAUZEAU, Didier AUGER, Nicolas AUBINEAU, Emile LOMBARDO, Yannick HERBAUDIERE, Alban CUNY, Ludivine DRAPEAU, Adrien MARTIN, Marie COSSARD, Justine BOUYER, Sabine REMAUD, Jean-Pierre MELDON, Sandrine JACQUAT, Sabrina JUTARD, Ludovic CHAPILLON.
Absent non excusé : 0
Absente excusée : Elise BAUDET MERCIER (donne pouvoir à Jennifer ROUHAUD).
Secrétaire de séance : Ludovic CHAPILLON
Approbation du procès-verbal du 21.07.2026

Une minute de silence est observée en hommage à Monsieur Marius BRAUD et à Monsieur Jean-Marie OLLIVIER, anciens conseillers municipaux.

## 1-Objet : Décisions prises par le Maire

*Rapporteur : Jennifer ROUHAUD*

**DEVIS TTC**

SAVOIR PLUS – fournitures scolaires – 1 436.39 €
SIGNAUX GIROD – panneaux signalisation – 587.17 €
BOUTIN – fournitures garderie – 127.58 €
COLLECTIVITES EQUIPEMENTS – parures stylos mariages – 555.55 €
JULIEN – vaisselle et casiers – 244.15 €

**FACTURES TTC**

LECLERC – carburant – 117.43 €
HALLES DIS – repas cantine divers fêtes et cérémonies – 283.16 €
LA BELLE BRODERIE – bavoirs cantine – 40.80 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES – redevances OM 1er semestre 2026 – 1 602.13 €
HYGIA CONCEPT – bombes guêpes et frelons – 88.92 €

LECLERC – gourdes – 129.90 €
VENDEE HABITAT – loyer cabinet payré – 1 233.33 €
PLANETES ARTIFICES – feu – 3 104.00 €
CDG – bulletins de salaire 2ème trim 2026 – 678.60 €
CDG – assurance statutaire CNRACL 2026 – 324.24 €
**DPU**

17.07.2026 – 2 rue Aristide Briand (JEGO -SAYAN LOCATIONS) – 119 600 € + frais
23.07.2026 – 8 impasse du port Mouraud (RANZIERI) – 72 000 €
23.07.2026 – 4 rue des frênes (LOGEAIS) – 235 000 € + frais
24.07.2026 – 1 résidence le bois joli (VENDEE HABITAT – LAUNAY) 85 000 € + frais
03.09.2026 – 11 route du Gué-de-Velluire (FERANTE – MOIROUX) 143 850 € + frais
04.09.2026 – 28 Massigny (VINCENDEAU POULARD – LOGEAIS) – 295 000 € + frais

**2– Objet : Débat post élections 2026 : Protection Sociale Complémentaire**

*Rapporteur : Laurent DUPAS*

Dans le cadre des évolutions réglementaires relatives à la protection sociale complémentaire, un texte prévoit qu'à l'occasion du renouvellement des assemblées délibérantes, un débat portant sur la PSC doit être organisé.

Cette démarche prend la forme d'une présentation suivie d'un débat devant l'assemblée délibérante. Elle ne donne pas lieu à un vote.

Une présentation est donc faite au conseil municipal (Voir document joint au procès-verbal)

**3– Règlement intérieur du Conseil Municipal** Votants : 19

*Rapporteur : Laurent DUPAS*

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

**4- Objet : Dossier PASSERELLE : études complémentaires Domaine Public Fluvial et biodiversité** Votants : 19

*Rapporteur : Laurent DUPAS*

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition technique et financière concernant les études complémentaires – Domaine public fluvial et biodiversité.

Le montant s'élève à 19 925.00 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR et 2 voix CONTRE accepte cette offre et autorise le maire à la signer.

**5- Objet : Dossier PASSERELLE : acquisition terrain**

*Rapporteur : Laurent DUPAS*

Considérant que la commune ne possède pas tous les éléments nécessaires au débat et à la décision du conseil municipal, ce sujet est reporté à la prochaine réunion de conseil.

**6- Objet : Taxe sur la vacance des locaux d'habitation** Votants : 19

*Rapporteur : Laurent DUPAS*

Le maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Et rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Considérant :

- les difficultés à trouver un logement sur le marché locatif ;
- la présence de logements dégradés et indécents ;
- la non-perception de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sur des locaux dédiés à l'habitat ;

Considérant que les objectifs recherchés de cette mesure fiscale sont les suivants :

- stimuler le marché locatif ;
- accélérer la réhabilitation du patrimoine bâti de la commune ;
- augmenter la population de la commune ;
- développer une gestion économe de l'espace en redynamisant l'attractivité de la vie dans les bourgs plutôt que le développement de lotissements à la périphérie pour préserver ainsi les terres agricoles ;

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

**7- Installation alarme incendie – salle polyvalente Michel LORIOU** Votants : 19

*Rapporteur : Nicolas AUBINEAU*

Lecture est donnée au conseil municipal des devis concernant la fourniture et la pose d'une alarme incendie à la salle polyvalente Michel LORIOU :

- COMELEC SERVICES PETOSSE 3 971.50 € H.T.
- SAFE ESSARTS EN BOCAGE 5 013.66 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de :

- COMELEC SERVICES de PETOSSE pour un montant de 3 971.50 € H.T.

Et autorise le maire à signer le devis.

**8- Convention entre la commune et l'Association des Maires et des Présidents de communautés de Vendée** Votants : 19

*Rapporteur : Laurent DUPAS*

Convention de prestation pour l'élaboration du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) représente un enjeu majeur de sécurité pour la population et l'ensemble des bâtiments et ouvrages situés sur le territoire communal. Aussi, la Communes a souhaité engager la réalisation d'un Schéma Communal de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie du département de la Vendée (85) de juillet 2025.

L'objectif du schéma communal est d'améliorer l'état de la couverture de DECI de la commune. Basé sur une analyse de risque, il doit permettre à la commune d'identifier les solutions ou aménagements à réaliser, de planifier ses investissements en matière de DECI et d'accompagner le développement de la commune.

L'Association des Maires et des Présidents des Communautés de Vendée (AMPCV) en partenariat avec le SDIS et Vendée Eau a mis en place une cellule d'appui à l'élaboration des SCDECI auprès des communes. Celle-ci a pour vocation d'accompagner les communes en mobilisant du personnel des partenaires qui ait la capacité d'intervenir et partager leur expertise chacun dans leur champ de compétence respective.

Vu l'article L 2213-32 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)
Vu les articles L 2225-1 à L 2225-4 du CGCT portant sur la gestion de l'eau pour la DECI
Vu les articles R 2225-1 à R 2225-10 du CGCT portant sur les règles, procédures et contrôle des points d'eau incendie
Vu le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la DECI portant sur les règles d'implantation et de gestion des points d'eau servant à la défense incendie.
Vu l'arrêté n°INTE1522200A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie
Vu l'arrêté préfectoral n°25/CAB/541 du 18 juillet 2025 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie
Considérant, d'une part le besoin de la commune de réaliser un SCDECI,

Considérant d'autre part la possibilité de faire appel à la cellule d'appui mise en place par l'AMPCV,
Il est proposé de passer une convention entre la commune et l'AMPCV pour bénéficier de l'accompagnement de celle-ci.

Le coût de la prestation s'élève à 1400€ pour la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention de prestation entre la commune et l'Association des Maires et des Présidents des Communautés de Vendée,
- Autorise Monsieur le Maire, à signer la convention et tous documents en relation avec ce dossier.

**9- Changement de porte – local 1, rue Benjamin MAINARD** Votants : 19

*Rapporteur : Nicolas AUBINEAU*

Lecture est donné au conseil municipal des devis concernant le changement de la porte du local situé 1 rue Benjamin MAINARD :

- Menuiserie Adrien MERCIER – LES VELLUIRE-sur-VENDEE - 3 107.01 € H.T. (porte aluminium)
- Menuiserie VINCENDEAU – VIX – 1 445.38 € H.T. (porte PVC)
- Menuiserie CAREIL – FONTENAY-le-COMTE - 2 420.00 € H.T. (porte bois)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de :

- Menuiserie VINCENDEAU de VIX pour un montant de 1 445.38 € H.T.

Et autorise le maire à signer le devis.

**10- Travaux de voirie 2026** Votants : 19

*Rapporteur : Didier AUGER*

Lecture est faite au conseil municipal des devis de voirie reçus en mairie pour le programme 2026 :

- ATLANROUTE ST SAUVEUR-D'AUNIS 12 285.00 € H.T.
- COLAS FONTENAY-le-COMTE 50 153.00 € H.T.
- EIFFAGE ST JEAN-d'HERMINE 84 289.00 € H.T. (75 212 € travaux de voirie et 9 477 € allées du cimetière)

Lecture est faite également au conseil municipal de la note d'analyse comparative des offres : il est constaté des périmètres de travaux différents, des produits de qualité différente et des prestations techniques plus ou moins nombreuses.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre :

- EIFFAGE de ST-JEAN-D'HERMINE pour un montant de 75 212.00 € H.T. concernant uniquement les travaux de voirie communale.

Et autorise le maire à signer le devis.

**11- Amendes de police** Votants : 19

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier concernant les travaux d'aménagement de sécurité sur les RD 68 et 115 : pose de feux verts de récompense.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce projet, autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention dans le cadre des amendes de police et signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**12- Transfert de pouvoir de police spéciale**

Lecture est faite au conseil municipal du document concernant le transfert des pouvoirs de police spéciale au président de l'EPCI.

Les maires peuvent s'opposer au transfert automatique des pouvoirs de police.

Cette décision prend la forme d'un arrêté ; c'est ce qui sera fait sur la commune.

**Questions diverses**

- Devis de SOGETREL – VENDEE NUMERIQUE : lecture devis et explications
- Contrat IntraMuros, en remplacement de Panneau Pocket (plus moderne, partage plus important...)
- Départ à la retraite Elisabeth GAIGNET au 01.01.2027
- Recrutement agent de maîtrise – connaissance en bâtiments
- Courrier de Monsieur IDAIS concernant la passerelle
- Courrier du comité des fêtes concernant la subvention pour la fête de l'été : maintien de la subvention
- Courrier du SDIS : remerciements pour la mise à disposition du personnel communal
- Plan d'urgence rafraîchissement des établissements scolaires : devis pour brasseurs d'air
- DSR concernant les années futures : certainement une baisse
- Survol en hélicoptère de la commune
- Changement de date pour la réunion de conseil de novembre 2026 en raison de la venue de Monsieur HOCBON le 12.11.2026
- Signification du jugement rendu par le Tribunal pour enfants concernant un vol dans bâtiments publics
- Retour sur la sortie à PARIS
- Installation des bornes hygiène canine
- Marche Rose organisée par la commune le 27.09.2026

Fin de la réunion à 23h10

Le 08.09.2026

Le secrétaire, Ludovic CHAPILLON

Le Maire, L. DUPAS

MAIRIE DES VELLUIRE-SUR-VENDEE